



Est ce possible d arreter un bail en cours

Par **laetitia62400**, le **20/09/2011 à 12:21**

Bonjour,
je voudrais savoir si l lors de l achat d une maison louee on peut arreter le bail en cours ?
merci par avance

Par **mimi493**, le **20/09/2011 à 12:27**

non.

Par **cocotte1003**, le **20/09/2011 à 12:42**

Bonjour, il faut avoir un motif pour arreter un bail (reprise pour un membre de la famille,, vente), le fait d'acheter en est pas un. De plus il faut le faire pour une période triennale (fin de 3 ans ou fin de 6 ans....) alors que vous aurez envoyer le congé au plus tard six mois avant donc à 2 ans et demi par exemple, cordialement

Par **mimi493**, le **20/09/2011 à 12:52**

[citation]De plus il faut le faire pour une période triennale[/citation] non. Il faut le faire à chaque échéance du bail. 3 ans est la période minimal pour une personne physique mais rien n'empêche de faire un bail de 10 ans. De plus, si le bailleur est une personne morale, le bail

est de 6 ans minimum